

Net-entreprises et l'Ordre des experts-comptables renforcent leur partenariat au service de la sécurité et de la simplicité

À l'occasion du 81e Congrès des experts-comptables, les présidents des deux institutions, Damien CHARRIER pour le Conseil national de l'Ordre des experts-comptables et Marc LUCCIONI pour le GIP-MDS, dévoilent un projet d'interopérabilité innovant, conçu pour renforcer la lutte contre la fraude, tout en offrant un parcours de primo-inscription simplifié dédié aux professionnels du chiffre.

Cet engagement s'est traduit par la signature d'un avenant à la convention de partenariat qui les lie historiquement. Les deux institutions ont notamment déjà travaillé ensemble sur des chantiers structurants comme le déploiement de la Déclaration Sociale Nominative (DSN) et du prélèvement à la source.

L'avenant prévoit une interconnexion avec le Comptexpert, l'outil d'authentification du Conseil national de l'Ordre des experts-comptables pour la primo-inscription. Elle permettra de vérifier automatiquement l'identité professionnelle de l'utilisateur, son inscription au Conseil national de l'Ordre des experts-comptables, ainsi que son activité en règle. Les informations nécessaires seront ainsi automatiquement pré-remplies. Ainsi, pour les experts-comptables qui s'installent, créent ou reprennent un cabinet, une simple validation suffira pour finaliser leur inscription.

Cette évolution, dédiée à la première inscription, intervient dans un contexte de recrudescence des tentatives de fraude et des risques cyber, qui rend nécessaire le renforcement de la sécurisation des accès aux services déclaratifs, tout en veillant à ne pas alourdir les démarches des professionnels.

Cette nouvelle étape doit permettre de poursuivre cette collaboration autour de projets communs au service de la profession.

Contact presse

Net-entreprises :

Marie-Amélie ROGUET
marieamelie.roguet@gip-mds.fr

07 86 28 97 90

Agence Bona fide :

Edgar BORRITS
eborrits@bonafide.paris
06 51 37 83 59

À propos de Net-entreprises

Géré par le Groupement d'Intérêt Public Modernisation des Déclarations Sociales (GIP-MDS), [Net-entreprises](https://net-entreprises.fr) est un service public numérique gratuit qui simplifie les démarches des entreprises. Net-entreprises compte 3 millions de déclarants inscrits et 38 millions de télédéclarations et consultations par an. La plateforme de services net-entreprises.fr porte la Déclaration Sociale Nominative (DSN) qui remplace plus de 80 déclarations en un seul message, issu des données de la paie. Le prélèvement à la source (PAS) s'appuie sur ces données et ces systèmes d'information.

Les organismes de protection sociale ont créé en 2000 le GIP-MDS pour mutualiser moyens et expertises en vue de dématérialiser les déclarations sociales. Ce collectif regroupe les organismes de protection sociale (Urssaf, Agirc-Arrco, Cnaf, Cnam, Cnav, France travail, etc.) et de prévoyance collective ainsi que les organisations patronales, les syndicats de salariés, des représentants d'utilisateurs, les éditeurs de logiciels (Numeum) et les experts-comptables (Conseil National de l'Ordre des experts-comptables). La Caisse des Dépôts (CDC) et les caisses de retraites de la Fonction publique ont rejoint le collectif en 2020.